



Accord Télétravail

03 septembre 2020

La Direction a convoqué les organisations syndicales ce jour pour finaliser l'accord sur le déploiement du télétravail (Home Office) dans notre entreprise.

Les principales mesures de cet accord sont les suivantes :

- Les postes éligibles au télétravail doivent réunir les conditions suivantes :
 - non liés directement à la production
 - en horaires de journée
 - poste travaillé à temps plein sur 5 jours
 - présence physique non indispensable au fonctionnement du service

- 2 types de télétravail sont mis en place, qui feront l'objet d'un avenant au contrat :
 - Télétravail pendulaire : 1 jour maximum par semaine
 - Télétravail occasionnel : 1 jour maximum par semaine, en en faisant la demande au manager au moins 3 jours avant.avec la possibilité de combiner les deux.

- Le salarié intéressé par le télétravail doit s'adresser à son manager qui lui remettra un questionnaire à compléter.

- Le manager communiquera sa décision par écrit au salarié à l'aide du document *Accord sur la mise en place du télétravail* et motivera son refus le cas échéant.

- Toute décision du manager, positive ou négative, sera validée par les Ressources Humaines, qui jouera si besoin le rôle de médiateur.

- En cas de demandes multiples non-compatibles avec l'organisation du service, les critères de priorité retenus sont le temps de trajet et la distance du lieu de travail.

- L'accord prévoit également des modalités concernant le télétravail exceptionnel, qui serait mis en place à l'initiative de la Direction en cas de contraintes des autorités publiques, notamment en cas de menace d'épidémie ou de force majeure.

Tous les détails sur le télétravail sont repris dans un guide remis aux managers que peuvent consulter les salariés.

Toutes les modifications demandées par rapport au projet d'accord initial ayant été prises en compte par la Direction, le SNI-UNSA sera signataire de cet accord qui propose une organisation du travail alternative en phase avec l'évolution du monde de l'entreprise et des enjeux environnementaux.